

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

Séance du 27 septembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean- Luc, Maire.

Etaient présents : M. FOUGERES René, 1^{er} Adjoint, M. JOSSE Jean-Claude, 2^{ème} Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 4^{ème} Adjointe, Mme TAN Jeannine, M. HOGUIN Jean-Pierre, Mme CHEVALIER Mireille, Mme CHISTREL Chantal, M. BERTRAND Didier, M. NIVOLLE Bertrand, Mme BEREST Audrey

Absent : M. JACOB Jean-Marcel,

Secrétaire de Séance : Mme WYSOCKI Marie-Madeleine

Date de convocation : 20 septembre 2011

Le compte-rendu de la séance du 28 juin 2011 est signé par les membres présents à cette séance.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Jean-Marcel JACOB, en date du 20 septembre 2011, remettant sa démission du poste d'adjoint. Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle qu'il a retiré les délégations de fonctions et de signature de M. JACOB par arrêté du 15 septembre 2011.

ORDRE DU JOUR :

1. FINANCEMENT DU CENTRE DE LOISIRS
2. REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME
3. DELEGUES COMMISSION INTERCOMMUNALE IMPOTS DIRECTS
4. MODIFICATION STATUTS COMUNAUTE DE COMMUNES
5. CONTRAT D'INSERTION CAE
6. CIRCULATION ET VITESSE ROUTE DEPARTEMENTALE
7. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

Délibération n° 6-2011-1

FINANCEMENT CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande de l'association « Familles Rurales de Cherrueix », sollicitant un soutien financier pour le fonctionnement du Centre de Loisirs. En effet, la tarification des journées au centre n'est pas libre, mais réglementée par la CAF et calculée en fonction des quotients familiaux. Plusieurs familles, ayant des revenus modestes, versent une participation peu élevée, et le budget de l'association s'en trouve déséquilibré.

Le budget 2011 de l'association, et l'état de fréquentation du centre sont présentés. On constate une fréquentation en dent de scie, avec un maximum de 38 enfants par jour, et une moyenne d'environ 25 enfants. Le poste de dépenses le plus important concerne les frais de personnel (directrice et animateurs).

Monsieur le Maire estime qu'il s'agit là d'une aide à rendre aux familles, notamment celles à petits revenus. Il se dit favorable à une subvention complémentaire de 2 000 €, ainsi qu'à défendre le dossier auprès des élus du Vivier sur Mer. Il souhaite cependant qu'on s'attache à trouver des pistes d'équilibre pour l'avenir.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention complémentaire de 2 000 € à l'association Familles Rurales de Cherrueix pour la gestion du centre de loisirs.

(Monsieur Josse et Madame Bérest ne participent ni à la délibération ni au vote)

Délibération n° 6-2011-2

REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 a réformé la fiscalité de l'urbanisme, et a créé un nouveau dispositif de taxation reposant sur la taxe d'aménagement, qui remplacera à compter du 1^{er} mars 2012 les nombreuses taxes d'urbanisme actuelles. Dans les communes dotées d'un PLU, elle s'appliquera automatiquement au taux de 1%. Cependant, si le Conseil Municipal souhaite appliquer un taux différent, il convient de délibérer avant le 30 novembre 2011.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe locale d'équipement, (TLE), actuellement en vigueur à Cherrueix et appelée à être remplacée par la taxe d'aménagement, a été instituée avec un taux de 2%. Pour les constructions l'assiette de la taxe d'aménagement repose sur la surface de la construction, multipliée par une valeur au mètre carré. Elle est due lors des opérations de construction, de reconstruction ou d'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune aux taux de 2 %.

Délibération n° 6-2011-3

DELEGUES COMMISSION INTERCOMMUNALE IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes, étant soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique, doit créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs. Pour permettre la création de cette commission, chaque commune doit adresser deux propositions de commissaires titulaires et deux propositions de commissaires suppléants.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : propose :

-en tant que commissaires titulaires : M. BOURGEAUX Jean-Luc, M. JOSSE Jean-Claude

- en tant que commissaires suppléants : M. FOUGERES René, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine.

Délibération n° 6-2011-4

MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VU les statuts de la Communauté de communes (dernière modification par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2010),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L.5211-17,

VU la délibération n°11-63 du Conseil communautaire en date du 12 juillet 2011,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de communes,

PARAGRAPHE VISE PAR LA MODIFICATION :

« **⚡ Actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale :**

Dans le but de favoriser l'accès à l'emploi local, et en complément des actions économiques et touristiques énoncées ci-dessus, sont uniquement concernées les actions suivantes :

- *la mise en place et le fonctionnement d'un Point Accueil Emploi (PAE) favorisant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, en partenariat avec les différents acteurs oeuvrant dans le domaine,*
- *l'adhésion à la Mission Locale de Saint-Malo favorisant l'insertion professionnelle des jeunes,*
- *la participation financière à l'Association Régionale d'Education Permanente du Pays de Saint-Malo (AREP) pour le fonctionnement du Chantier d'insertion du Pays de Dol de Bretagne. »*

MODIFICATION PROPOSEE :

« **⚡ Actions favorisant l'insertion professionnelle :**

Dans le but de favoriser l'accès à l'emploi local, et en complément des actions économiques et touristiques énoncées ci-dessus, sont concernées les actions suivantes :

- *la mise en place et le fonctionnement d'un Point Accueil Emploi (PAE) favorisant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, en partenariat avec les différents acteurs oeuvrant dans le domaine,*
- *l'adhésion à la Mission Locale de Saint-Malo favorisant l'insertion professionnelle des jeunes,*
- *la fourniture de travaux d'entretien des espaces verts et du patrimoine, en application de l'article 30 du Code des marchés publics, aux associations dont l'objet social a pour but l'insertion professionnelle des personnes en difficulté ou des personnes handicapées.*

⚡ Actions favorisant l'accès à l'aide sociale :

Dans le but de favoriser l'accès à l'aide sociale, sont concernées les actions suivantes :

- *l'aide financière à l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR),*
- *l'aide financière à l'Association Solidarité Pays de Dol,*
- *l'aide financière à l'Association de Gestion du Centre Local d'Information et de Coordination des CODEM de la Bretagne romantique, de Dol de Bretagne et de Pleine-Fougères (AGECLIC).*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, M. HOGUIN s'abstenant,

- **DE MODIFIER** les statuts de la Communauté de communes selon les termes indiqués ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** Monsieur le Préfet afin de procéder à l'arrêté modificatif des statuts,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n°6-2011-5

CONTRAT UNIQUE INSERTION CAE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide la création d'un poste d'agent technique en Contrat Unique d'Insertion, à temps complet, pour une période de 1 an renouvelable à compter du 1^{er} octobre 2011.
- charge Monsieur le Maire de toutes démarches relatives à ce dossier.

Délibération n°6-2011-6

CIRCULATION ET VITESSE ROUTE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs riverains des Beaux Bois ont déposé en septembre 2010 une pétition visant à obtenir une réduction de la vitesse sur la RD 797 dans leur secteur. La situation n'ayant pas évolué, ces riverains réitèrent leur demande.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de cette voie dépend du Conseil Général, et qu'il ne dispose d'aucun pouvoir pour régler la vitesse sur une route départementale hors agglomération.

Monsieur HOGUIN estime qu'il serait plus utile de créer un rond-point à l'Aumône.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal décide de demander à la direction des routes du Conseil Général de pendre en considération la question de la sécurité et de la tranquillité aux abords de cette voie, notamment en raison de la présence de la zone d'activités et des habitations.

Questions Diverses

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de M. RICHEUX, Vice-président du GIT, au sujet d'un projet d'itinéraire de découverte équestre dans la baie. Le trajet projeté emprunte les circuits inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil Général, ainsi que de la Communauté de Communes, qui réalise l'entretien de ces chemins.

Monsieur le Maire ajoute que si des aménagements sont à prévoir pour le passage des attelages, ils devront être à la charge des associations équestres, après accord de la commune, et dans le respect de ces zones sensibles. En outre, la commune ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'éventuelles dégradations commises par le passage des chevaux.

Le Conseil Municipal souhaite la prudence sur ce dossier.

- Monsieur FOUGERES informe le conseil Municipal que les travaux de restauration du retable de l'église sont en cours, et qu'une visite de ces travaux est proposée à toute personne intéressée, le mercredi 5 octobre prochain, à partir de 18 heures.

- Madame WYSOCKI demande où en sont les travaux d'aménagement du Bois Robin. Monsieur le Maire répond qu'il était prévu de débiter ces travaux à l'automne, mais que, à la demande de commerçants craignant un accès difficile pour leur clientèle, la mise en route des travaux se fera en février.

- Madame BEREST rappelle le problème des conteneurs poubelles et sacs jaunes au Beaux Bois. Monsieur le Maire répond que les conteneurs pour tri sélectif posent de plus en plus de problèmes, les gens y déposant des ordures non triées, ce qui remet en cause tout le processus de tri.

- Madame CHISTREL demande qui est maintenant en charge du service technique. Monsieur le Maire répond que M. JOSSE est chargé de la partie « travaux », et que M. FOUGERES et lui-même s'occupent des questions de voirie.

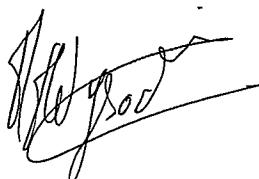
- Monsieur JOSSE interroge Monsieur le Maire au sujet d'une rumeur concernant un retrait du dépôt de sa plainte contre x. Monsieur le Maire rappelle le déroulement des faits, notamment le dépôt d'une plainte à la gendarmerie de Dol le lundi 12 septembre 2011, plainte transmise au Procureur de la République et suivie le lendemain de l'audition de la personne concernée. A aucun moment, Monsieur le Maire n'a retiré sa plainte, ni fait aucune marche arrière dans cette affaire.

- Madame CHISTREL demande si quelque chose a été fait pour lutter contre les odeurs dues aux épandages de moules à la Laronnière. Monsieur le Maire répond que le Conseil Général doit voter cette semaine la mise en place d'une taxe appliquée aux différents professionnels du port et de la baie, pour permettre la prise en charge des nuisances dans la baie. Il s'agit d'une TPO, taxe professionnelle obligatoire, dénommée Taxe pour le développement durable et intégré de la conchyliculture en Ile et vilaine. Elle sera versée au Comité Régional de la Conchyliculture, qui doit mettre en place une série d'actions. A l'occasion du vote de cette taxe, Monsieur le Maire va intervenir pour demander la mise en place d'une vraie filière de ces déchets pour ne plus avoir ces petites moules le long des chemins en 2012.

- Madame TAN évoque le problème des moustiques. Monsieur le Maire répond qu'un programme de lutte doit être mis en place par le Conseil Général sur toute la baie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

La secrétaire de séance,
Marie-Madeleine WY SOCKI



Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX

